



## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 décembre 2020

---

L'an deux mille vingt, le douze décembre à 9h10, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 décembre 2020.

#### Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur Laurent COTTE, Madame Sonia BAKHTI-ALOUT, Monsieur SAGKAN Olivier Onur, Madame PONCET Alison, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame HADERBACHE Norha, Monsieur YOUNSI Rachid, Madame SAÏB-DAHLI Sissi, Monsieur AMZEL Alexandre, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur Azzedine DRIF, Monsieur ASAADI Othman, Madame JANKOWSKI Cathy, Monsieur GIRARDY Didier, Monsieur Patrick GIBERT, Madame FABRIS Cristel, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame ELELOUE Edwige Nathalie, Monsieur ALOUT Rafik, Madame NEMDALI Haciba , Madame PIERRE Oldhynn, Monsieur COTE Alexandre, Madame PIRABAHARAN Piremy, Monsieur FONSECA Théo Alexandre, Monsieur EL KASMI Boujemâa, Monsieur DE NONI Georges, Madame THOMASSIN Sylvine, Madame MAAZAOUI Dalila, Madame CAUCHEMEZ Claire, Madame BADOUX Sylvie, Monsieur MATILI Mounir, Madame SECK Aïssata, Monsieur DIAGOURAGA Malamine, Madame AHMADOUCHI Fatine.

#### Absents excusés, ont donné procuration :

Madame MOTTE Joëlle à Monsieur GIBERT Patrick  
Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison  
Madame DECOURRIERE Nezha à Madame CALAMBE Auriane  
Monsieur CHEVAL Jean-Marc à Monsieur GIRARDY Didier  
Madame AMRIOU Sabrina à Monsieur HERVE Stephen  
Monsieur BELKEBIR Farid à Monsieur ALOUT Rafik  
Madame RODRIGUES Chanaz à Madame NEMDALI Haciba  
Monsieur DELPEYROU Didier à Monsieur EL KASMI Boujemâa

#### Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

Monsieur FONSECA Théo Alexandre, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur le Maire introduit la séance par une présentation du nouveau Directeur Général des Services, Monsieur Emmanuel AUBER, arrivé au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Puis, Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing décédé le 2 décembre 2020 et demande au Conseil municipal d'observer une minute de silence.

Ensuite, Monsieur le Maire indique que trois dossiers sont déposés sur table :

- adhésion de la commune de Bièvres au SIGEIF,
- approbation de la convention entre la Ville de Bondy et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions,
- transfert et clôture du budget annexe dédié du SIMAD au Centre Communal d'Action Sociale.

Les membres du Conseil ne s'y étant pas opposé, ces trois dossiers seront présentés à la suite de l'ordre du jour.

Puis Monsieur le Maire présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

## **20 – PV Approbation des comptes-rendus valant procès-verbal des séances du 26 septembre 2020 et du 14 novembre 2020**

*Unanimité*

### **20 – 1 Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil municipal, tel qu'annexé à la présente délibération et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Pour : 34*

*Abstentions : 11 (Socialistes et Génération.s, EELV de Bondy, Bondy Positif)*

### **20 – 2 Avenant n°1 à la convention de certification des comptes conclue entre la Ville de Bondy et la Cour des comptes**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Cour des comptes relatif à la seconde phase de l'expérimentation de la certification des comptes et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

*Unanimité*

### **20 – 3 Acte d'engagement à la signature d'une convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) – autorisation accordée au Maire de signer**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** les termes de l'acte d'engagement à la signature d'une Convention Territoriale Globale, annexé à la présente délibération entre la Ville de Bondy et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis fixant les aides financières octroyées, **AUTORISE** le Maire à signer ledit acte d'engagement ainsi que les pièces s'y rapportant, et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet

d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Unanimité*

#### **20 – 4 Attribution de chèques Cadhoc aux agents de la Ville**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, AUTORISE** le Maire à procéder à l'achat et à l'attribution desdits cadeaux aux enfants du personnel et aux agents de la Ville et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Unanimité*

#### **20 – 5 Modification du tableau des effectifs**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, AUTORISE** les créations et suppressions de postes suivantes, comme présentées dans le tableau des effectifs :

1) Créations :

- 1 poste de responsable médiation au sein du pôle tranquillité publique (grade de rédacteur ou d'animateur) ;
- 6 postes d'agent-e-s de médiation et de prévention (grade d'adjoint administratif, adjoint d'animation et adjoint technique) ;
- 1 poste de direction générale adjointe Solidarités (grade d'administrateur) qui aura vocation à encadrer les services/directions suivants : Direction sports jeunesse famille, CCAS, Information jeunesse, Service infirmier de maintien à domicile-SIMAD, Petite enfance, Bondy insertion, Centre municipal de santé.

2) Transformations :

a) Cabinet du Maire :

- 2 postes d'adjoints au chef de police municipale (grade de brigadier ou brigadier-chef principal) en lieu et place de 2 postes d'agents de police municipale (grade de brigadier) ;
- 6 postes de chefs de brigade (grade de brigadier ou brigadier-chef principal) en lieu et place de 6 postes d'agents de police municipale (grade de brigadier) ;

b) Direction Générale Adjointe Solidarités :

- Changement de grade pour le poste de direction générale adjointe solidarités : grade d'attaché hors classe en lieu et place d'administrateur ;

c) Direction Générale Adjointe Population :

- Changement de grade pour le poste d'agent d'accueil au sein de la maison de quartier et de la citoyenneté Balavoine : grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe en lieu et place d'adjoint technique ;
- Changement de grade pour le poste d'agent d'accueil et de maintenance au sein du service des sports : grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe en lieu et place d'adjoint technique et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Pour : 34*

*Abstentions : 11 (Socialistes et Génération.s, EELV de Bondy, Bondy Positif)*

## **20 – 6 Lancement de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires et le retour à la semaine de quatre jours**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, AUTORISE** les travaux de réflexion et de concertation sur le retour à la semaine de quatre jours pour la rentrée scolaire de septembre 2021. **DIT** que le Conseil municipal sera informé de l'avancement de ces travaux et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Pour : 34*

*Abstentions : 11 (Socialistes et Génération.s, EELV de Bondy, Bondy Positif)*

## **20 – 7 Demande d'autorisation d'ouverture exceptionnelle des commerces 5 dimanches par an – année 2021**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, AUTORISE** le Maire à approuver l'ouverture des commerces de la Ville de Bondy les dimanches suivants :

- dimanche 17 janvier 2021 : 2ème dimanche des soldes d'hiver,
- dimanche 4 juillet 2021 : 2ème dimanche des soldes d'été,
- dimanche 12 décembre 2021,
- dimanche 19 décembre 2021,
- dimanche 26 décembre 2021.

**AUTORISE** le Maire à signer tous autres documents se rapportant à ce dossier et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Unanimité*

## **20 – 8 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Bondy Académie au titre de l'année 2020**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE** l'attribution de la subvention à l'association sportive Bondy Académie d'un montant total de 3000 € (trois mille euros). **DIT** que la dépense sera prélevée au budget principal et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

*Unanimité*

## **20 – 9 Délégation de service public des marchés forains – Rapport d'activité 2019**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 relatif à la délégation du service public de gestion des marchés forains de la Ville de Bondy, présenté par la Société d'Exploitation des Marchés Communaux (SEMACO) située 72 Boulevard de Corneilles 94100 Saint-Maur-des-Fossés. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Prend acte*

## **20 - 10 Délégation de service public d'exploitation du réseau de chaleur – Rapport d'activité 2019**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, PREND ACTE** du rapport d'activité pour l'année 2019, relatif à la délégation pour le service public de production et de distribution d'énergie calorifique sur le territoire de la Ville de Bondy, présenté par la Société Thermique de Bondy – Groupe CORIANCE située Immeuble Horizon 1 – 10 allée Bienvenue 93885 Noisy le Grand Cedex et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

*Prend acte*

## **20 – 11 Délégation de service public du stationnement sur voirie et en ouvrage – Rapport d'activité 2019**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, PREND ACTE** du rapport d'activité relatif à la délégation du service public du stationnement sur voirie et en ouvrage de la Ville de Bondy, présenté par la Société INDIGO située 4 Place de la Pyramide, 92919 La Défense Cedex, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

*Prend acte*

## **20 - 12 Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) – adhésion de la commune de BIEVRES (91) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz, d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques.**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France autorisant l'adhésion de la commune de BIEVRES (91) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz, d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Unanimité*

## **20 – 13 Approbation de la convention entre la Ville de Bondy et l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions)**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** la convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement. **DIT** que ladite convention est conclue avec l'ANTAI (Agence nationale de traitement automatisé des infractions) et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Unanimité*

**20 – 14 Transfert et clôture du budget annexe dédié au Service Infirmier de Maintien à Domicile (S.I.M.A.D.) du budget annexe de la Ville au budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale – report au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** le report du transfert et de la clôture du budget annexe dédié au Service Infirmier de Maintien à Domicile du budget annexe de la ville au budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale à compter du 1er janvier 2022. **AUTORISE** la Maire à les signer ainsi que tout document s'y rapportant et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

*Unanimité*

**20 – 15 Vœu des groupes politiques Socialistes et Génération-s, EELV de Bondy et Bondy Positif relatif au déploiement de la 5G**

**Vœu du Conseil municipal de Bondy relatif au déploiement de la 5G**

La « 5G », cinquième génération des réseaux de télécommunication sans fil, est promue par l'État, les opérateurs de téléphonie mobile et leurs équipementiers comme une véritable "révolution technologique", qui serait absolument nécessaire à la compétitivité de la France.

De nombreuses voix s'élèvent pourtant pour interroger la pertinence et les conditions de son déploiement. Elle est, de fait, imposée aux usagers sans information réelle et sans débat démocratique quant à son utilité et ses coûts. Si les performances promises par la 5G peuvent trouver réponse à des besoins de certains secteurs industriels, sa pertinence pour le grand public interroge, pour de nombreuses raisons :

- La consommation électrique des sites d'antennes-relais de la 5G sera bien plus importante qu'avec la 4G, comme le montrent les premières utilisations de la technologie en Chine ;
- Le passage à la 5G s'accompagnera d'une incitation commerciale à remplacer le parc de smartphones existants, alors qu'aujourd'hui à peine 17% des déchets électroniques ménagers sont réellement recyclés, le restant s'entassant dans des décharges installées dans des pays pauvres ;
- "l'Internet des Objets", promis grâce aux capacités techniques de la 5G, va notamment accroître l'exploitation des "terres rares" en Asie et en Afrique, des matières premières extraites et raffinées dans des conditions de travail souvent indignes et qui occasionnent des pollutions des lacs et des rivières ;
- La multiplication des capacités de transfert des données rendue possible par la 5G pose aussi la question de l'exploitation des données personnelles des usagers ;
- Les réseaux 4G/4G+ et la fibre ne sont toujours pas pleinement déployés sur le territoire français, créant de fait une fracture numérique entre les villes et les campagnes. Les fréquences de la 5G étant plus courtes que celles de la 4G, son déploiement dans les campagnes sera plus coûteuse pour les opérateurs et la fracture numérique risque donc de s'accroître ;
- Si le consensus scientifique actuel est que les ondes électromagnétiques, aux seuils d'émission autorisés en France, n'ont pas d'incidence notable sur la santé, la 5G va émettre dans une bande de fréquence qui n'a pas encore fait l'objet d'études d'impacts sanitaires. L'électrosensibilité est reconnue comme une maladie par les experts de l'ANSES (étude de 2018), même si le lien entre ces symptômes et les ondes

électromagnétiques n'est pas établi à ce jour. En outre, plusieurs syndicats de salariés des opérateurs demandent à ces derniers la production d'études établissant l'innocuité sanitaire de cette nouvelle technologie, jusqu'ici sans avoir pu obtenir de réponse. Pour sa part, l'Agence nationale de sécurité environnementale et sanitaire (ANSES) rendra seulement à la mi 2021 son rapport sur l'impact sanitaire de la 5G.

En juin dernier, la Convention Citoyenne pour le Climat, qui regroupait 150 citoyen-ne-s, proposait parmi ses 149 propositions d'*"instaurer un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation (de cette technologie) sur la santé et le climat"*, proposait de « rendre l'innovation vertueuse pour sortir du carbone », et posait la question suivante : « Nous devons retrouver une capacité à s'interroger individuellement et collectivement sur nos besoins : avons-nous besoin d'autant d'équipements électroniques et d'en changer si souvent ? Avons-nous besoin de la 5G ? »

Enfin, par ses récentes outrances verbales, le Président de la République a fait le choix de polariser le débat en caricaturant les questionnements légitimes que pose la 5G. Les communes, premiers échelons de la démocratie, doivent favoriser l'expression citoyenne et la confrontation pacifique des arguments afin de faire valoir l'intérêt commun, y compris sur les choix technologiques, et d'autant plus lorsque qu'ils nous concernent toutes et tous comme c'est le cas avec la 5G.

\*

Dans ces conditions, les élus du Conseil municipal de Bondy émettent le vœu :

- Que l'État entende les réserves et interrogations sur la 5G et propose un moratoire sur son déploiement ;
- Qu'au cours de ce moratoire, et conformément aux attentes de la Convention citoyenne sur le climat, un débat national soit organisé, afin d'éclairer les citoyen-ne-s sur les enjeux sociétaux, écologiques, démocratiques et géopolitiques de cette nouvelle technologie ;
- Dans un souci d'impartialité et de neutralité, le Conseil municipal souhaite que la Commission Nationale du Débat Public soit saisie afin d'organiser ce débat en toute transparence et en impliquant tous les acteurs concernés.

Enfin, dans un souci de transparence et d'information aux habitant-e-s, la municipalité s'engage à réunir la commission téléphonie mobile de la ville spécifiquement sur ce sujet et à publier sur son site internet toutes les informations relatives à la nouvelle technologie dont elle dispose, et notamment :

- Les Dossiers d'information envoyés par les différents opérateurs et décrivant leurs projets à venir (modification des sites existants et demandes d'installations de nouvelles antennes-relais) ;
- Les normes techniques en vigueur en France, notamment sur les seuils d'émission des ondes électro-magnétiques ;
- Les Informations et la cartographie des antennes-relais déjà présentes sur le territoire de la commune ;
- La démarche administrative à suivre auprès de l'AFNR afin que les citoyen-ne-s qui le souhaitent puissent obtenir une mesure de leur exposition aux ondes électro-magnétiques.

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, REJETTE** le vœu tel qu'annexé à la présente délibération et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Pour : 11*

*Contre : 34 (Majorité municipale)*

## **20 – 16 Vœu de la majorité municipale concernant le déploiement de la 5G**

### **Vœu concernant le déploiement de la 5G, proposé au conseil municipal du 12 décembre 2020 (Majorité municipale)**

\* \* \*

Le gouvernement a attribué des blocs de fréquence 5G aux opérateurs de téléphonie.

Le démarrage effectif des premiers réseaux 5G est prévu avant la fin de l'année 2020.

Il importe toutefois de considérer l'ensemble des enjeux de santé publique, technologiques économique et environnementaux liés au déploiement de la 5G.

Il peut être admis que la poursuite du déploiement et de la modification des réseaux numériques est un projet important d'aménagement du territoire métropolitain tant pour les usagers que pour les secteurs économiques concernés par ce saut technologique ; permettant de répondre aux besoins de certains secteurs industriels.

Si certains bénéfices pourront être à l'avantage de la population de Bondy, tant pour les services apportés qu'au niveau du développement économique, certaines interrogations légitimes doivent être prises en compte, liées notamment à l'exposition prolongée aux rayonnements électromagnétiques.

Il faut toutefois constater que les premiers rapports mondiaux sur les effets sanitaires de la 5G concluent à une absence de danger à moyen et long terme.

Cependant, l'agence nationale de sécurité environnementale et sanitaire (ANSES), ne rendra son rapport sur l'impact sanitaire de la 5G qu'en mars 2021.

Sous le patronage du secrétariat d'état chargé de la transition numérique et des communications, certaines associations d'élus, dont l'Association des Maires de France, participent, à une commission de suivi dédiée au déploiement de la 5G.

Considérant l'impératif de transparence vis-à-vis de tous pour l'acceptation d'une technologie nouvelle, et le souci permanent des questions de santé publique par la ville de Bondy.

Il est décidé par le conseil municipal d'émettre le vœu :

- d'acter de la création de la commission téléphonie proposé par le groupe de travail du 9 décembre, au sein de laquelle la mise en place de la 5G sera évaluée et suivie
- de soutenir la mise en place d'une conférence sur la 5G par la Métropole du grand Paris, regroupant l'ensemble des parties : citoyens, élus, experts, opérateurs...pour évaluer et suivre la mise en place de cette technologie de progrès
- que l'Etat s'assure bien du respect par les opérateurs de l'information préalable des élus avant toute installation d'équipement 5G
- d'obtenir des éclaircissements auprès de l'observatoire régionale de santé sur la base des travaux et études qui auront été effectués, en attendant le rapport définitif de l'ANSES
- de publier sur le site internet la démarche administrative à suivre auprès de l'AFNR (agence nationale des fréquences), afin que les citoyens qui le souhaitent puissent obtenir une mesure de leur exposition aux ondes électromagnétiques.



**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE** le vœu tel qu'annexé à la présente délibération et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Pour : 34*

*Contre : 11 (Socialistes et Génération.s, EELV de Bondy, Bondy Positif)*

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR  
LA SEANCE EST LEVEE A 12H04